

DÉCRYPTAGES

LE MAGAZINE DE LA COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE (CRE)

GRAND ANGLE

Consommation énergétique : les effets du confinement

P.06



LES ACTUS

ÉVALUATION DES
CHARGES DE SERVICE
PUBLIC POUR 2021

P.03

PAROLE À

MARIANNE LAIGNEAU,
PRÉSIDENTE DU
DIRECTOIRE D'ENEDIS

P.10

3 QUESTIONS À

CHRISTINE CHAUVET, MEMBRE
DU COLLÈGE DE LA CRE ET
VICE-PRÉSIDENTE DE MEDREG

P.12



République Française

LA CRISE SANITAIRE N'A PAS ÉPARGNÉ LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Après une crise sanitaire qui nous a tous pris de court, notre pays devra affronter une crise économique majeure. Le secteur de l'énergie n'est pas épargné bien qu'il ait, grâce à sa solidité opérationnelle, à ses infrastructures, à ses hommes et à ses femmes en première ligne, permis à tous les citoyens de vivre, de travailler même confinés. Il faudra à la CRE, dans l'exercice de ses missions, prendre la mesure de ce bouleversement sans laisser quiconque sur le bord du chemin, acteurs de marché comme consommateurs, entreprises et particuliers. Ce numéro de *Décryptages* rend compte en partie de l'activité soutenue durant ces trois mois de confinement puis de déconfinement. Il fait état notamment de la présence virtuelle mais néanmoins vigilante et constructive de la CRE au niveau européen, à l'ACER et au CEER, et à l'international pour ses actions de coopération et de jumelage.

Ce numéro de *Décryptages* dresse l'état des lieux des marchés de gros de l'énergie sur la période, et montre l'effet des mesures de confinement sur la consommation énergétique et sur l'activité des producteurs et des fournisseurs.

La crise du Covid a révélé également des risques insoupçonnés sur la maintenance des installations nucléaires entraînant des effets en cascade sur la disponibilité du parc en 2020, 2021 et même 2022. Ne nous voilons pas la face, la situation s'annonce tendue en cas d'hiver très froid, la question concrète de l'approvisionnement pourrait se poser. Tous les efforts devront être faits pour maîtriser les pointes de consommation.

C'est dans ce contexte difficile que se sont ouverts des contentieux liés aux dysfonctionnements du dispositif de l'Arenh, désormais mal adapté au marché de l'électricité qui compte en 2020 une quarantaine de fournisseurs au lieu de 3 en 2010 à sa création. Ce dispositif est appelé à évoluer. C'est au Gouvernement de négocier avec la Commission européenne la nouvelle régulation du nucléaire. La CRE applique les règles définies par le législateur.



Président de la CRE

DR

LES NOUVELLES CONDITIONS DES TAUX DE RÉMUNÉRATION DANS LES ZNI

Les conditions de rémunération du capital immobilisé dans des moyens de production, de stockage d'électricité ou nécessaires aux actions de maîtrise de la demande dans les zones non interconnectées (ZNI) sont définies par arrêté du ministre en charge de l'énergie. Un arrêté en date de mars 2006 avait fixé le taux de rémunération dans les ZNI à 11 %. Depuis lors, l'environnement économique et financier a évolué avec une diminution des taux et des coûts de financement. Dans un contexte où

le cadre de régulation en place assure une couverture raisonnable des risques, la CRE avait à de nombreuses reprises recommandé que ce taux soit révisé à la baisse tout en prévoyant une modulation par territoire et par technologie afin de prendre en compte les spécificités inhérentes à chacun des projets.

Le nouvel arrêté relatif aux conditions de rémunération dans les ZNI a été adopté le 6 avril 2020. La CRE a rendu un avis favorable : elle considère en effet que le texte proposé qui suit ses

recommandations, permet d'adapter le taux de rémunération en fonction des risques liés au territoire et à la nature des projets. Pour déterminer ce taux, sont ainsi pris en compte, la dimension environnementale et le caractère innovant des projets. Seront également examinés, le risque de développement, la construction et l'exploitation propre à la technologie mobilisée.

Avec les conditions actuelles de financement, le taux de rémunération d'un projet de production, de stockage

ou de MDE dans les ZNI, est compris entre 6 et 12 %.

Afin notamment de mettre en œuvre ces nouvelles modalités, la CRE prévoit de réviser sa méthodologie d'analyse des projets et d'évaluation de leur compensation au titre des charges de services publique de l'énergie. C'est l'objet de la consultation publique qu'elle a lancée le 7 mai dernier [1].

[1] Consultation publique n°2020-09 du 7 mai 2020 relative à la révision de la méthodologie d'examen des coûts d'investissement et d'exploitation dans des moyens de production situés dans les zones non interconnectées.

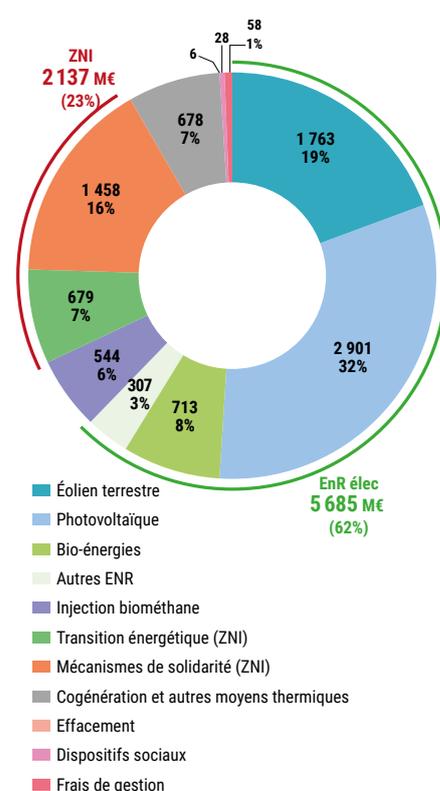
ÉVALUATION DES CHARGES DE SERVICE PUBLIC POUR 2021

La CRE évalue le montant des charges à compenser en 2021 à 10 561 M€. Cette évaluation prend en compte le montant prévisionnel des charges qui seront supportées par les opérateurs au titre de 2021 ainsi que la régularisation des charges au titre des années 2019 et 2020. Le montant prévisionnel des charges de service public de l'énergie au titre de l'année 2021 s'élève à 9 135 M€, soit 12 % de plus que le montant constaté des charges au titre de l'année 2019.

Ce montant se répartit de la façon suivante :

- 62 % pour le soutien aux énergies renouvelables électriques dont 32 % pour le photovoltaïque et 19 % pour l'éolien en métropole continentale ;
- 23 % pour la péréquation tarifaire dans les ZNI hors ENR sous obligation d'achat (27 % avec ENR) ;
- 7 % pour le soutien à la cogénération ;
- 6 % pour le soutien à l'injection de biométhane ;
- 0,6 % pour les frais de gestion ;
- 0,1 % pour le soutien à l'effacement ;
- 0,3 % pour les dispositifs sociaux.

Charges de service public de l'énergie prévisionnelles au titre de 2021 (total 9 135,4 M€)



LA HAUSSE DE 12 % RÉSULTE PRINCIPALEMENT :

- du développement continu du parc de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables soutenu en métropole continentale (+ 9 TWh). La hausse induite est tempérée par l'augmentation du prix de marché moyen attendu entre 2019 et 2021 ;
- du développement du nombre d'installations injectant du biométhane et de la quantité de gaz injecté conduisant à la multiplication par 5 des charges liées à l'achat de biométhane ;
- de la hausse des charges dans les zones non interconnectées liée principalement au développement de nouvelles installations renouvelables sur ces territoires.

Le montant des charges à compenser en 2021 intègre une régularisation à la hausse (1,4 Md€) au titre des années 2019 et 2020 qui résulte majoritairement d'une baisse importante des prix de marché par rapport à ceux qui étaient attendus lors de l'évaluation des charges à compenser en 2020.

LOI ÉNERGIE CLIMAT : LANCEMENT DU BAC À SABLE RÉGLEMENTAIRE

Le 15 juin 2020, la CRE a lancé officiellement le dispositif d'expérimentation réglementaire dans le secteur de l'énergie (aussi appelé « bac à sable ») introduit par la loi énergie climat. Retour sur les principaux objectifs de ce dispositif.

La transition énergétique dans laquelle la France est engagée, tout comme les nouveaux usages de l'énergie (mobilité propre, autoconsommation, stockage...), appellent à ce que les réseaux d'énergie soient de plus en plus intelligents et flexibles. Le cadre juridique doit pouvoir s'adapter rapidement pour accompagner les mutations du secteur de l'énergie et favoriser l'expérimentation de technologies ou services innovants en faveur de la transition énergétique. Dans ce contexte, la CRE a donc mis en œuvre le dispositif d'expérimentation réglementaire introduit

par la loi énergie climat du 8 novembre 2019. Le dispositif, également appelé « bac à sable », vise à permettre aux acteurs du secteur de l'énergie de mener des projets innovants nécessitant de déroger temporairement à des dispositions juridiques en vigueur, tout en garantissant la sécurité, la sûreté et la qualité de fonctionnement des réseaux et des installations. Pour se faire, ce dispositif autorise la CRE à octroyer des dérogations temporaires, aux conditions d'accès et d'utilisation des réseaux et installations. Ce dispositif vient compléter les moyens

que la CRE met en œuvre pour faciliter l'innovation dans le secteur de l'énergie.

Grâce à celui-ci, les évolutions législatives, réglementaires et de régulation les plus pertinentes émergeront concrètement du retour d'expérience des projets. De plus, de la transparence sera apportée sur les projets de démonstration en cours et achevés avec la publication des retours d'expérience des projets sélectionnés. Enfin, les liens entre les acteurs de terrain et la CRE seront renforcés afin de construire la régulation de demain.

ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE GAZ D'ENGIE

La CRE rend un avis favorable sur le projet d'arrêté relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel (TRVG) d'Engie. Elle se félicite de constater que ses recommandations ont été suivies d'effet sur la formule tarifaire retenue et l'instauration d'un mécanisme de lissage de l'évolution des tarifs réglementés de vente entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021.

Le 28 mai 2020, la CRE a publié une analyse détaillée de l'ensemble des coûts d'Engie. Elle a examiné les coûts d'approvisionnement et hors approvisionnement réalisés en 2019 et les coûts prévisionnels sur la période tarifaire allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Ces travaux menés annuellement ont pour objectif de vérifier l'adéquation entre les coûts intégrés aux tarifs réglementés de vente (coûts d'approvisionnement et hors approvisionnement) et ceux réellement supportés par l'opérateur historique. À partir de ce rapport, le gouvernement a proposé un projet d'arrêté tarifaire, sur lequel la CRE a rendu un avis favorable. Ce projet d'arrêté valide la formule tarifaire proposée par la CRE et retient sa recommandation de lisser l'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz naturel entre le

1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021. La crise sanitaire mondiale a en effet entraîné une chute historique des prix du gaz naturel en Europe, ce qui pourrait se traduire par un rattrapage et donc une augmentation des prix en fin d'année. Le mécanisme de lissage limite les hausses tarifaires qui pourraient intervenir au dernier trimestre tout en respectant le principe de couverture des coûts d'Engie. Par ailleurs, la CRE juge que la méthodologie d'évaluation des coûts hors approvisionnement figurant dans le projet d'arrêté est conforme à celle qu'elle avait proposée dans sa délibération du 28 mai 2020.

Au 1^{er} juillet 2020, les tarifs réglementés de vente d'Engie baissent donc de 0,3 % par rapport au barème applicable depuis le 1^{er} juin 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2019, ils ont baissé en tout de 25,5%.

IMPACT DE L'ÉVOLUTION DES COÛTS SUR LES BARÈMES HT AU 1^{er} JUILLET 2020

Évolution des barèmes entre le 1^{er} juin et le 1^{er} juillet 2020

COÛTS D'APPROVISIONNEMENT	- 3,3 %
COÛTS HORS APPROVISIONNEMENT	- 1,8 %
- Coûts de distribution	- 0,3 %
- Coûts de transport	+ 0,3 %
- Coûts de stockages	- 0,8 %
- Coûts commerciaux	- 1,0 %
MÉCANISME DE LISSAGE	+ 4,8 %
TOTAL	- 0,3 %

ACTUALITÉS

DAEIC

Le pilotage de l'activité européenne et internationale de la CRE a été fortement impactée par la crise sanitaire à partir de mars 2020. Pour maintenir leurs échanges et faire avancer les dossiers qui ont contribué à la résilience globale du système énergétique, les régulateurs ont su adapter leurs modes de fonctionnement. Au niveau européen, les réunions de l'Assemblée générale du CEER, du Conseil des régulateurs de l'ACER et des groupes de travail ont été maintenues et organisées en mode virtuel. Du côté de MedReg, l'association des régulateurs méditerranéens de l'énergie, le choix a également été fait de passer en mode 100 % virtuel. Il faut également noter que la CRE a accueilli une visite d'étude virtuelle au profit du régulateur égyptien du gaz du 6 au 8 juillet sur le thème de l'accès des tiers au réseau. Il s'agissait pour les participants d'un exercice inédit pour la CRE et qui s'est très bien déroulé avec une trentaine de participants. Les activités du jumelage avec le Maroc sur le renforcement du secteur de l'énergie se sont poursuivies à distance avec plusieurs sessions de travail thématique. Seul le démarrage de la coopération avec le régulateur mauricien URA a dû être repoussé faute de pouvoir effectuer la première mission exploratoire et de diagnostic.

Après quelques mois, la CRE peut d'ores et déjà tirer un premier bilan de ces expériences de coopération à distance. On note un très bon niveau de participation des régulateurs aux réunions et événements organisés virtuellement, voire même un meilleur taux de participation que lors des réunions physiques. Pour les très grosses réunions, le mode virtuel permet une meilleure gestion des prises de parole et un meilleur comptage des votes. Pour l'avenir et pour les coopérations bilatérales avec des pays hors UE, il est important du point de vue de la CRE, d'introduire la possibilité pour les experts de travailler à distance sur la base de documents lorsque les missions ne sont pas possibles et de se doter d'outils de communication compatibles avec ceux de nos partenaires.

Élection de Jean-Laurent Lastelle au CEER

Jean-Laurent Lastelle, membre du collège de la CRE, a été élu Vice-président du Conseil européen des régulateurs de l'énergie (CEER), lors de l'Assemblée générale de l'association le 12 mai 2020, pour un mandat de deux ans et demi. Le CEER, association créée en 2000, est la voix des régulateurs nationaux de l'énergie en Europe. Au sein de ce nouveau comité de direction dirigé par Annegret Groebel (Allemagne), Jean-Laurent Lastelle s'est vu confier deux missions principales à savoir le pilotage des relations internationales à travers le groupe de travail IRG (International Relations Group) dont il était déjà en charge depuis juin 2019 et, chose nouvelle, la coordination du suivi des effets de la crise du coronavirus sur le marché de l'énergie (groupe *ad hoc*).

Quelle place pour les affaires internationales dans une organisation européenne ?

Le CEER a intégré la coopération internationale dans son programme de travail depuis plusieurs années pour développer et maintenir des relations avec des régulateurs non européens ou des institutions internationales donnant ainsi forme à une diplomatie de la régulation.

Grâce à ces échanges internationaux, le CEER entend aussi stimuler le débat au niveau de l'UE. Le CEER considère en effet que le cadre de régulation doit être



stable, mais non statique et rester cohérent avec les évolutions rapides que connaît le secteur de l'énergie. Ainsi, lors de la dernière réunion du groupe IRG, le régulateur australien de l'énergie a présenté son expérience du bac à sable réglementaire. Le mécanisme du bac à sable réglementaire a été introduit en réponse au black-out de 2016 qui a touché l'Australie du Sud, l'idée étant de moderniser le système rapidement et de faire place aux nouvelles technologies. Les autorités australiennes n'ont pas caché s'être largement inspirées du modèle britannique mis en place par l'Ofgem, preuve en est que le dialogue, les échanges internationaux et le partage d'expérience sont utiles aux régulateurs pour faire évoluer leurs pratiques et éviter les écueils qui peuvent l'être.

Un autre aspect également très important des activités de coopération internationale du CEER est le renforcement des capacités des régulateurs hors UE. Ainsi, le CEER met à disposition de régulateurs étrangers des experts des autorités nationales de régulation pour les former et les aider dans la mise

en œuvre de leurs missions ou de leurs réformes. Ce type de missions destinées à soutenir le renforcement des capacités des autorités de régulation contribue au développement de l'excellence en matière de régulation de l'énergie sur d'autres marchés.

Quelles réponses des régulateurs à la crise du COVID-19 ?

Outre ses effets sur les systèmes de santé et l'activité économique, la crise du COVID-19 a eu de fortes répercussions sur le système énergétique. Les mesures sanitaires imposées par les différents pays pour contrer la progression du virus ont entraîné une chute de la demande d'électricité sans précédent. Dans l'immédiat, les gestionnaires de réseau ont dû maintenir l'équilibre du système tout en étant eux-mêmes soumis à des règles de confinement. Dans le moyen terme, les consommateurs doivent faire face à des difficultés pour payer leurs factures, et les fournisseurs se voient privés d'une partie de leurs revenus. Sur le plus long terme, le ralentissement de l'activité économique pose la question du financement des réseaux, de l'investissement dans de nouvelles capacités de production et de la viabilité des acteurs de marché du secteur.

Dès le mois de mars, les régulateurs ont échangé au sein du CEER sur les effets de la crise. Lors de l'AG du 12 juin 2020, le CEER a décidé de structurer ces échanges en créant un groupe de travail *ad hoc* sur le COVID-19 présidé par Jean-Laurent Lastelle, ce groupe aura pour mission de mesurer les effets de la crise sur le système énergétique, de permettre les échanges sur les bonnes pratiques et de formuler des recommandations sur la sortie de crise.

SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES STRATÉGIQUES

Dans le cadre de la révision du règlement sur les réseaux transeuropéens d'énergie, la Commission européenne a engagé une consultation publique afin d'alimenter la réflexion sur la manière de sélectionner et de soutenir des Projets d'infrastructures d'Intérêt Commun (PIC). Forte de son expérience quant à l'évaluation et au traitement des PIC qui concernent la France, la CRE a répondu à cette consultation et rédigé des recommandations avec les autres régulateurs européens.

La CRE souhaite tout d'abord une implication accrue des régulateurs et la reconnaissance de leur statut de décideur final sur les demandes d'investissement. Elle considère ensuite que les outils d'évaluation des projets sont à améliorer, notamment du point de vue environnemental. Elle appelle enfin à ce que l'éligibilité des projets soit fondée avant tout sur le niveau de leur bénéfice socio-économique, et à ce qu'une répartition des coûts équilibrée entre États soit permise par les outils de financements.



La CRE publie l'édition 2020 du rapport sur les interconnexions électriques et gazières

Dans son édition 2020, le rapport de la CRE sur les interconnexions propose un panorama de l'intégration de la France au reste du marché européen, ainsi qu'une analyse des évolutions récentes des règles européennes et des défis de la mise en œuvre du paquet « une énergie propre pour tous les Européens ». Il met en avant dix messages clés.



Consulter les 10 messages clés et le rapport : www.cre.fr

GRAND ANGLE

CONSOMMATION : LES EFFETS DU CONFINEMENT

Les mesures de confinement des populations décidées pour enrayer la pandémie de coronavirus ont eu des impacts importants sur la consommation énergétique, l'utilisation du parc de production d'électricité et les approvisionnements en gaz, avec des conséquences notables sur les prix de gros de l'électricité et du gaz.



Les prix de gros de l'électricité en France ont été fortement affectés, à court et long terme

Les mesures de confinement, mettant à l'arrêt une partie de l'activité économique en France, ont eu un impact considérable sur la consommation d'électricité. RTE a ainsi constaté une baisse quotidienne moyenne de 15 % de la consommation par rapport à celle habituellement observée, allant jusqu'à 20 %. Elle s'est ensuite progressivement rétablie, à mesure que les activités économiques reprenaient : la semaine du 11 mai 2020, RTE estimait toujours que la consommation était inférieure de 9 % en moyenne par rapport à la normale.

Face à une consommation en baisse, la production d'électricité a dû s'adapter. Les moyens de production d'électricité sont appelés par ordre de coût marginal croissant. Ainsi, les premiers moyens appelés sont les énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique au fil de l'eau) dont la production ne peut pas être pilotée et dont le coût variable est faible ou nul, puis les centrales nucléaires et enfin des moyens de semi-base et de pointe, tels que les centrales à gaz et à charbon et les barrages hydrauliques. La faiblesse de la demande, couplée à une production photovoltaïque et éolienne plus élevée sur cette

période que l'année passée (7,7 TWh contre 6,5 TWh), a conduit à moins solliciter les moyens thermiques : la production à partir de gaz et de charbon a baissé de 53 % par rapport à la même période l'année passée. La production nucléaire a également baissé de 18 % par rapport à 2019 et atteint 49,5 TWh entre le 17 mars et le 11 mai, un minimum absolu pour cette période.

Ce nouvel équilibre de l'offre et de la demande ainsi que la baisse importante des prix des matières premières se sont traduits par une baisse des prix notable sur les marchés spot : le prix moyen en France a été de 15,3 €/MWh



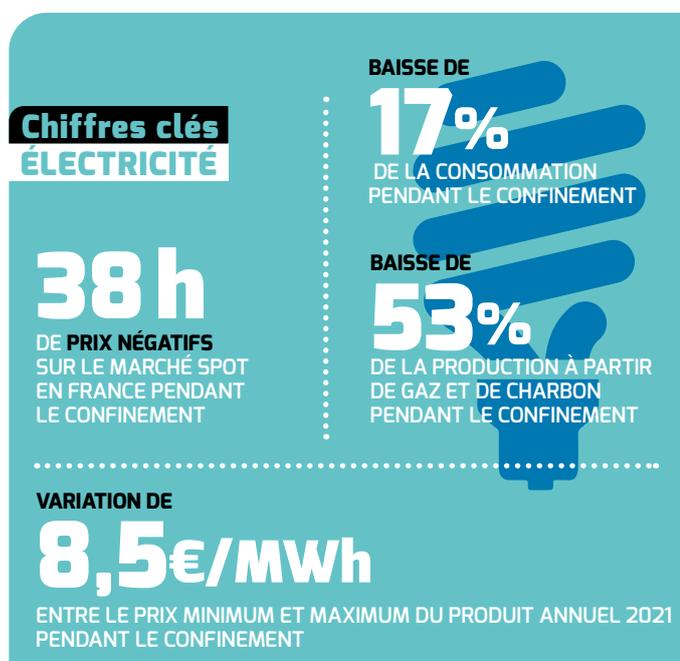
© Lolstock

pendant cette période contre 37,8 €/MWh sur la même période en 2019. L'excès de production renouvelable associé à une faible demande ont poussé le prix en territoire négatif pendant 38 heures, alors que l'année 2019 entière a totalisé seulement 27 heures de prix négatifs.

La crise du coronavirus a également affecté les marchés à terme de l'électricité. Au début de la crise, la perspective d'un ralentissement de l'économie mondiale et la chute des prix des matières premières ont conduit à une baisse des marchés à terme de l'électricité dans l'ensemble de l'Europe : en France, le prix du produit annuel 2021 a chuté de 45,70 €/MWh le 2 janvier 2020 à 37,4 €/MWh le 17 mars. Ainsi, jusqu'au 6 avril 2020, le prix de l'électricité était inférieur au prix de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), fixé à 42 €/MWh. Ce niveau constitue une référence sur le marché français : les fournisseurs alternatifs peuvent au titre de ce mécanisme acheter à EDF jusqu'à 100 TWh de l'électricité à prix fixe, ce qui vise à favoriser la concurrence sur la fourniture d'électricité en France.

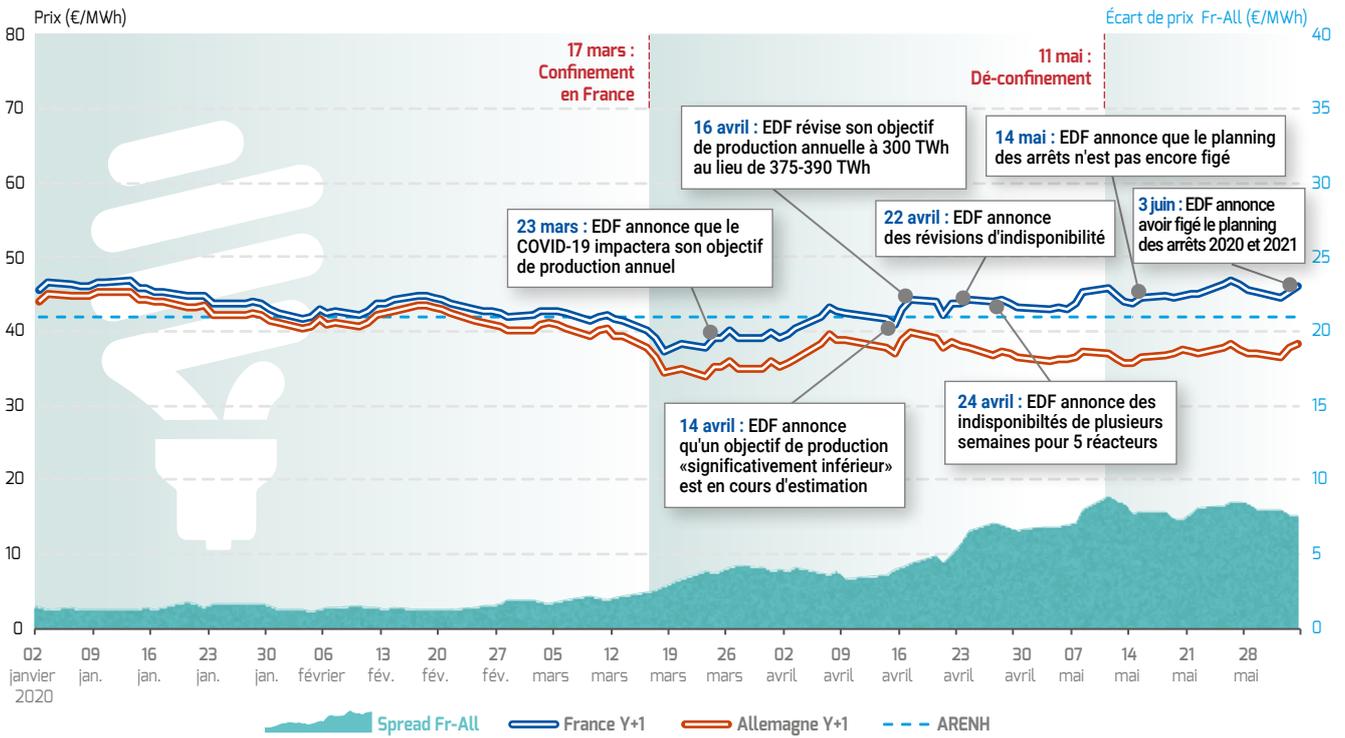
Les prix sont ensuite remontés pour atteindre un maximum de 46,9 €/MWh le 26 mai 2020, notamment à la suite des annonces d'EDF quant à la disponibilité du parc nucléaire pendant l'hiver prochain et l'année 2021. En effet, des contraintes sanitaires ont perturbé la réalisation d'opérations de maintenance programmées, qui ont dû être rallongées ou reportées, conduisant à une baisse de la disponibilité prévisionnelle du parc nucléaire pendant l'hiver, la période où la demande d'électricité est plus élevée, et donc une baisse de la production nucléaire au profit de moyens plus coûteux comme le gaz ou le charbon.

Cette hausse des prix est caractéristique du marché français, où la production d'électricité est largement assurée par le parc nucléaire. Au contraire, en Allemagne, où la production est très dépendante des centrales à charbon et à gaz, les prix à terme sont plus sensibles aux fluctuations des prix de ces combustibles et des quotas d'émissions de CO₂ (graphique 1). Ainsi, l'écart de prix entre les produits annuels 2021 français et allemand, stabilisé autour de 1,6 €/MWh avant les mesures de confinement, s'est accru depuis mi-mars pour atteindre jusqu'à un maximum de 8,9 €/MWh.



⇒ Fig.1

ÉVOLUTION DES PRIX À TERME DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU CO₂ EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE



⇒ Fig.2

ÉVOLUTION DES PRIX À TERME M+1 DU GAZ EN ASIE, AUX ÉTATS-UNIS ET EN FRANCE





Les prix de gros du gaz continuent de baisser, dans un contexte déjà bouleversé



©James Hardy - Photo Alto

Des températures dans la normale de saison laissaient entrevoir une consommation de gaz en hausse en mars 2020 par rapport à 2019, année particulièrement chaude (13 % d'augmentation de la demande pendant la première quinzaine de mars par rapport à 2019). Néanmoins, le confinement a conduit à un recul notable de la consommation, de 11 % entre 17 mars et la fin du mois. La baisse a notamment atteint 68 % pour les sites industriels fortement modulés. La consommation des ménages n'a pas sensiblement augmenté, les besoins de chauffage ayant été

contenus du fait de températures clémentes. La faiblesse de la consommation s'est poursuivie en avril, de 35 % inférieure au niveau de 2019. Dans le même temps, l'offre de gaz était excédentaire, comme en témoignent le niveau élevé des stocks en fin d'hiver et l'arrivée du GNL. Le 11 février 2020, les grands importateurs chinois de GNL ont déclaré une situation de « force majeure » sur plusieurs de leurs contrats d'achats internationaux, conduisant plusieurs navires à rebrousser chemin vers l'Europe. Le niveau de réception de GNL est

resté très élevé pendant le confinement : notamment, un flux important de 876 GWh/j en moyenne est observé en avril.

S'agissant du stockage, les mois de mars et avril se terminent avec un niveau de remplissage d'environ 32 % et 39 % respectivement légèrement plus haut qu'à la même période en 2019 (28 % et 36 %). Le prix du GNL a commencé à baisser dès janvier 2020, au début de la crise sanitaire en Chine. Mi-février, la crise sanitaire s'aggrave et les prix asiatiques du gaz chutent, l'Europe et la France suivent cette tendance. Pendant le mois de mars et avril, les prix spot en France continuent à baisser pour terminer à 7,2 €/MWh en mars, à 5,5 €/MWh en avril.

Sur les marchés à terme, l'impact des mesures sanitaires est tout aussi important. Les contrats conclus en mars pour livraison en avril ont chuté de 22 %, clôturant le 31 mars à 6,7 €/MWh. La baisse a continué pour les contrats à livraison en mai clôturant le mois d'avril à 5,6 €/MWh.

Dans une moindre mesure, les produits annuels sont également touchés en anticipation de la baisse des prix du pétrole et des perspectives de récession économique. En mars, le produit annuel 2021 a chuté de 15 % avec une moyenne mensuelle de 12,8 €/MWh, puis encore de 3 % au mois d'avril. L'arrivée dans la période d'été où le gaz est moins utilisé, conjuguée avec l'excédent d'offre et l'effondrement du prix du pétrole ont contribué à la poursuite de la tendance baissière du marché et les mesures de dé-confinement ne l'ont pas renversée. Ainsi, les prix des produits à livraison en juin et en 2021 échangés en mai ont enregistré une baisse de 28 % et 2 % respectivement, avec une moyenne de 4,7 €/MWh et 12,1 €/MWh.

Chiffres clés

GAZ

BAISSE DE

31%

DE LA CONSOMMATION PENDANT LE CONFINEMENT PAR RAPPORT À LA MÊME PÉRIODE EN 2019

VARIATION DE

3€/MWh

ENTRE LE PRIX MINIMUM ET MAXIMUM DU PRODUIT M+1 SOIT UNE BAISSE DE 34% PENDANT LE CONFINEMENT

Si les prix de gros de l'électricité et du gaz ont été fortement affectés par la crise sanitaire du fait de l'évolution de l'état d'offre et de la demande, le fonctionnement des marchés spot et à terme de l'électricité et du gaz n'a pas connu de perturbation particulière pendant cette période. La mission de surveillance des marchés de la CRE a continué à s'exercer. Dans ce contexte exceptionnel, la CRE reste attentive au respect des obligations incombant aux acteurs de marché.

Marianne Laigneau

Présidente du directoire d'Enedis

Nommée présidente du directoire en février 2020, Marianne Laigneau souhaite inscrire Enedis au cœur de la transition écologique. Pendant la crise sanitaire, l'entreprise a su assurer la continuité du service public essentiel de la distribution d'électricité. Le retour d'expérience de cette période difficile alimentera le nouveau projet d'entreprise actuellement en cours d'élaboration. Enedis a profondément évolué ces dernières années. Cette transformation va se poursuivre, basée sur l'innovation qui doit permettre de relever le défi de la transition écologique, tout en limitant les coûts.



© Jean-Lionel Dias

Vous avez été nommée présidente du directoire d'Enedis en février 2020. Quel est votre projet pour l'entreprise ?

Marianne Laigneau : Nous sommes actuellement en train de co-construire avec les équipes le projet industriel et humain d'Enedis pour 2020-2025. Je souhaite qu'il s'inscrive de manière volontariste et durable dans la transition écologique. Nous avons lancé une vaste consultation en interne, ce qui n'avait jamais été fait auparavant. J'ai souhaité commencer par solliciter l'ensemble des 38 000 salariés sur leurs attentes, sur les forces et les points de progrès d'Enedis. La consultation a été lancée pendant le confinement car la crise nous semblait être le bon moment pour s'interroger sur notre rôle social et sur l'avenir. Un salarié sur deux y a participé et nous avons reçu 180 000 contributions. La réflexion va se poursuivre dans le cadre d'ateliers thématiques. En parallèle, nous rencontrons nos parties prenantes – nos clients, les élus, les autorités organisatrices de la distribution, les associations, nos prestataires, nos fournisseurs – pour leur poser les mêmes questions. Nous voulons savoir comment ils nous perçoivent, quelles sont nos forces, quels sont nos axes d'amélioration et quels sont nos défis afin d'en tenir compte dans notre projet d'entreprise. C'est une première. Cela aussi, nous ne l'avions jamais fait auparavant. Le projet sera finalisé à la rentrée.

S'il est encore trop tôt pour dévoiler les thématiques sur lesquelles vous travaillez, pouvez-vous nous dire quelles seront les lignes de force de ce projet d'entreprise ?



Le réseau de distribution doit devenir moderne, bi-directionnel et « intelligent » au service de la transition écologique.

Marianne Laigneau : Ce sera un projet ambitieux, innovant et au service de la performance d'Enedis. Il reposera sur les valeurs du service public, sur la confiance, mais aussi sur la modernité et l'agilité. L'entreprise s'est beaucoup transformée ces dernières années, nous allons continuer et amplifier cette transformation. Notre force est notre modèle double d'entreprise à la fois nationale et totalement ancrée dans les territoires, puisque nous sommes organisés en 25 entités régionales.

Le réseau de distribution doit devenir moderne, bi-directionnel et « intelligent » au service de la transition écologique.

Quel est le bilan du déploiement de Linky ? Que permet ce nouveau compteur ?

Marianne Laigneau : Trois foyers sur quatre sont dorénavant équipés de Linky. 26 millions de compteurs ont été installés. S'y ajoutent 500 000 compteurs communicants chez des clients industriels. Aujourd'hui, Enedis gère la plus importante flotte d'objets connectés en France. 90 % de nos clients se sont déclarés satisfaits à la pose. Pendant le confinement, les Français se sont massivement abonnés à leur espace personnel sur Internet. Ils sont maintenant 1,2 million à avoir activé leur compte et à le consulter régulièrement. Pendant la crise sanitaire, Linky nous a permis d'effectuer deux millions de télé-opérations – afin d'assurer des mises en service, de gérer des déménagements, d'opérer des changements de puissance, etc. – et 10 000 diagnostics à distance. Il nous sert aussi à piloter le réseau.



Notre force est notre modèle double d'entreprise à la fois nationale et totalement ancrée dans les territoires.

Nous pouvons dépanner un client avant même que celui-ci ne se rende compte qu'il y avait une panne. En outre, Linky nous permet de faire de la maintenance préventive grâce à de l'intelligence artificielle. Enfin, nous pouvons fournir des données solides à nos clients et des données agrégées aux collectivités locales pour les aider, par exemple, à cibler efficacement leurs actions de rénovation énergétique des bâtiments.

Quels sont les enjeux d'avenir pour les réseaux de distribution d'électricité ?

Marianne Laigneau : Nous avons dû nous adapter au développement des installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. 23 GW de solaire et d'éolien sont raccordés à notre réseau, soit 445 000 producteurs au total ! Chaque année, nous en raccordons 30 000 de plus. Ce rythme devrait doubler d'ici à 2035. Le défi pour Enedis est d'intégrer cette production intermittente et de la raccorder dans des conditions satisfaisantes. Le développement de la mobilité électrique est le deuxième enjeu. Aujourd'hui, 30 000 points de recharge publics sont raccordés au réseau d'Enedis. Le gouvernement vient de fixer un objectif de 100 000 points de charge en 2021. Enfin, l'auto-consommation individuelle a triplé en deux ans, avec 70 000 sites à ce jour. Nous essayons d'économiser et de rendre efficaces nos investissements. Nous avons donc des sujets d'innovation que nous partageons avec la CRE qui nous encourage beaucoup dans cette voie. Nous expérimentons des raccordements intelligents, le recours à de la flexibilité, à des moyens de stockage. Malgré cela, nous estimons les investissements nécessaires à 69 milliards entre 2019 et 2035.

Marianne Laigneau est Présidente du Directoire d'Enedis, principal opérateur des réseaux de distribution publique d'électricité dans l'Hexagone, depuis le 9 février 2020.

Elle était précédemment Directeur Exécutif Groupe en charge de la Direction Internationale depuis juillet 2017, Directeur Exécutif Groupe en charge de la Direction des Ressources Humaines Groupe (décembre 2010 – juillet 2017), Secrétaire Général (Régulation, Affaires publiques et européennes, gouvernance RSE) et Directeur Juridique Groupe (2007-2009). Marianne Laigneau

était également membre du Conseil de surveillance d'ERDF puis d'Enedis depuis 2010, qu'elle présidait depuis 2018.

Avant de rejoindre le groupe EDF en janvier 2005, Marianne Laigneau avait occupé à Gaz de France le poste de Chef du service des Affaires Institutionnelles puis en septembre 2004 celui de Déléguée aux Affaires publiques. De 2000 à 2002 au Conseil d'État, elle est chargée de mission auprès de la directrice de l'ENA, conseiller juridique du ministère de la coopération, maître de conférence de droit public à l'ENA. En 1997, elle

est détachée au ministère des affaires étrangères comme premier Conseiller à l'Ambassade de France à Tunis chargée des négociations, des affaires politiques, communautaires et juridiques et de la communication.

Marianne Laigneau est ancienne élève de l'École Normale Supérieure de Sèvres et de l'ENA (promotion « Condorcet »), agrégée de lettres classiques, diplômée de l'IEP de Paris et titulaire d'un DEA de littérature française. Elle devient membre du Conseil d'État en 1992 et est nommée Conseiller d'État en 2007.

Comment a été gérée la crise sanitaire à Enedis et comment se passe le « retour à la normale » ?

Marianne Laigneau : La crise a été un moment complexe, mais Enedis s'est montré efficace et performant. Nous nous sommes adaptés pour délivrer les missions de service public essentielles dont nous sommes chargés et pour protéger la santé de nos salariés et de nos prestataires. Près de 20 000 salariés ont basculé en travail à distance du jour au lendemain. La continuité de la distribution d'électricité a été pleinement assurée. Les salariés se sont beaucoup engagés pour continuer à dépanner et à accueillir nos clients. Nous sommes restés en contact étroit avec les élus. En revanche, nous avons dû suspendre certaines activités comme le déploiement de Linky. En tant qu'entreprise socialement responsable, nous avons consenti un très gros effort de trésorerie envers nos fournisseurs auxquels nous avons réglé le plus vite possible leurs prestations. Nous avons aussi commandé du matériel pour la suite. Bercy nous a classé parmi les dix entreprises qui ce sont le mieux comportées vis-à-vis de leurs fournisseurs. Aujourd'hui, toutes nos activités ont repris. Cette expérience nous a permis de constater que nous pouvions encore évoluer dans nos modes de travail et de management.

Enedis a-t-il un rôle à jouer dans le cadre du plan de relance de l'économie ?

Marianne Laigneau : Comme acteur de la filière de l'énergie, Enedis a bien sûr un rôle à jouer dans les plans européen, national ou régionaux de relance de l'économie. Et cela, dans trois dimensions, à savoir la transition écologique, la mobilité électrique et la rénovation thermique des bâtiments. En outre, Enedis fait partie d'une filière électrique qui crée des emplois. Chaque année, nous avons 4 milliards d'euros d'achats, qui sont effectués à 98 % en France, dont 50 % auprès de TPE-PME. Nous allons recruter 1 200 salariés et alternants en 2020, non seulement sur des métiers opérationnels, mais aussi sur des métiers liés au numérique, au système d'information et à l'innovation.

Vous avez été nommée présidente de Think Smart Grid en juin 2020. Quel est l'objectif de cette association ?

Marianne Laigneau : Think Smart Grid, c'est « l'équipe de France des smart grids ». Créée en 2015, l'association regroupe les acteurs de la filière des « réseaux intelligents » en France et promeut leur savoir-faire à l'international. Elle compte une centaine de membres (opérateurs de réseaux, équipementiers, acteurs de la filière électrique, fournisseurs d'énergie, instituts de recherche, opérateurs de télécom, associations professionnelles, etc.). Elle regroupe des grands acteurs, mais aussi des TPE, des PME et des start-up. Ce marché représente 2 milliards d'euros en France, et 7 milliards d'euros si on tient compte des projets à l'international. Il est appelé à croître encore davantage. Plusieurs démonstrateurs ont été développés ces dernières années, auxquels Enedis a contribué. Nous devons aujourd'hui poursuivre l'industrialisation des nombreuses expérimentations réussies. Think Smart Grid a également présenté un plan de relance aux pouvoirs publics, qui comporte 14 recommandations autour notamment de l'utilisation de la donnée.



3 Questions à...

Christine Chauvet,

membre du collège de la CRE et vice-présidente de Medreg

1. Quelle a été la contribution de la CRE aux actions de l'association Medreg en 2019 ?

“ La CRE a profondément repensé en 2017 sa stratégie de coopération internationale afin de la développer. Cela se traduit notamment par sa participation active à l'animation de Medreg, dont j'assume la vice-présidence depuis fin 2018. L'investissement de la CRE porte tant sur la gouvernance de l'association que sur des actions de formation et de partage d'expertise. Ainsi, elle prend part à l'ensemble des groupes de travail qui structurent Medreg (électricité, gaz, renouvelables, consommateurs et institutionnel), et préside même le groupe de travail électricité avec Benoit Esnault. En 2019, la CRE a notamment accueilli la 27^e réunion de ce groupe et piloté la rédaction d'un rapport sur les options réglementaires pour la stimulation des investissements dans les infrastructures énergétiques. Medreg réfléchit désormais à une convergence des travaux des groupes électricité et renouvelables, qui laissent entrevoir de nombreuses synergies. La CRE contribue également aux actions de formation. À ce titre, elle a accueilli en septembre 2019 une formation dédiée à GasReg, le régulateur égyptien du gaz, et financée par MedReg.

2. Quels enseignements la CRE tire-t-elle de sa participation à Medreg ?

“ L'association est conçue comme un véritable lieu de débat et de partage d'expertise, qui transcende les différends géopolitiques dans la région. C'est l'occasion pour chaque régulateur des 26 membres d'y découvrir des concepts innovants, y compris pour des marchés matures. J'attire votre attention sur un exemple en particulier : la décentralisation des sources d'énergie. La CRE a beaucoup à apprendre des pays de la rive sud de la Méditerranée qui fondent largement le développement de leurs infrastructures énergétiques sur les énergies renouvelables décentralisées. Comme la France, qui est dotée d'un système énergétique historiquement centralisé, ils sont confrontés aux défis liés à l'intégration réussie des énergies intermittentes sur leurs réseaux.



3. Et maintenant, quels sont les objectifs de Medreg pour l'année 2020 ?

“ Alors qu'elle doit conjuguer une demande croissante en énergie avec la transition énergétique, la communauté méditerranéenne de l'énergie a plus que jamais besoin d'une coopération renforcée et d'harmonisation des réglementations. Dans ce contexte, la confiance renouvelée de la Commission européenne, qui a reconduit le contrat de subvention de l'association pour une durée de trois ans, est un évènement essentiel. Medreg a ainsi élaboré une stratégie pour les trois prochaines années. Celle-ci repose sur cinq piliers : des régulateurs indépendants et compétents, un cadre réglementaire optimal pour les investissements dans les infrastructures, des marchés de l'électricité et gaz effectifs, concurrentiels et transparents, des mécanismes de protection des consommateurs efficaces et une coopération régionale toujours plus étroite entre régulateurs du pourtour méditerranéen.